

## **Missions et organisation de l'Etat dans les domaines de la Jeunesse, des Sports, de l'Education Populaire et de la Vie Associative**

-

### **Des missions et de l'organisation ministérielle**

1 – Dans le cadre d'un projet de refondation et de modernisation de l'action publique, le Syndicat de l'Encadrement de la Jeunesse et des Sports (SEJS) considère que les missions de l'Etat dans les domaines de la Jeunesse, des Sports, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (J, S, EP, VA) sont essentielles et doivent être préservées<sup>1</sup>. Il appelle de ses vœux une réelle politique dans ces domaines, qui ne soit pas la juxtaposition de dispositifs parcellaires, tel que c'est trop souvent le cas, notamment dans celui de la Jeunesse.

La réalisation de ces missions repose sur une définition claire de ses différentes composantes, l'action régaliennne, les actions de promotion et de développement, les actions de formation, de qualification et de certification. La combinaison de ces différents types d'actions dans ces quatre domaines (J, S, EP, VA) permet une mise en œuvre cohérente des politiques de l'Etat, dont le SEJS affirme le caractère prioritairement éducatif.

En conséquence les missions des personnels concernés, notamment des inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS) sont d'abord éducatives.

2 - Le SEJS peut donc souscrire au projet de création d'un « grand pôle (interministériel) éducatif », sous réserve que ses contours soient correctement précisés.

Le SEJS ne recherche pas par principe le regroupement du ministère en charge de ces domaines avec d'autres départements ministériels, mais il peut les accepter, s'ils sont cohérents, ont un sens politique et peuvent améliorer le fonctionnement du Service Public. A ce titre, le SEJS n'a jamais été favorable à un regroupement avec d'autres ministères dits également sociaux, comme le Travail ou la Santé. L'expérience a prouvé que c'était un échec. Le SEJS réclame la fin du rattachement ministériel en gestion au ministère chargé de la Santé et la fin de l'éclatement entre quatre ou cinq ministères de rattachement des secteurs EP, J, S & VA.

3 - Le SEJS souhaite la création d'un ministère de plein exercice pour les missions J, S & VA dans ce grand pôle éducatif. La mise en œuvre d'une politique nationale dans ces domaines est indispensable et doit se décliner de manière homogène sur l'ensemble du territoire.

### **De l'organisation territoriale de l'Etat**

4 – Le SEJS a constaté que l'absorption des secteurs J, S & VA dans les directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) et dans les directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) occulte la lisibilité de l'action de l'Etat et ne permet pas la bonne mise en œuvre de ces politiques publiques. Cela est d'autant plus vrai que le concept de « cohésion sociale » qui a présidé à la logique de la révision générale des politiques publiques (RGPP) n'a pas été pris en compte dans sa vraie dimension politique et sociale, conduisant de fait les préfets et les services concernés à privilégier la réparation sociale, au détriment des actions de prévention et de développement.

La réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE) et l'atomisation des moyens qui en découle, renforcée par une organisation orthogonale des services a généré l'affrontement de deux logiques contradictoires, celles des ministères avec leurs directions régionales (DR), selon une logique verticale, et celle des préfets de département selon une logique transversale, et donc une perte de cohérence et de sens de l'action de l'Etat.

---

<sup>1</sup> Cf. son document de décembre 2006 précisant sa conception des missions de l'Etat dans ces domaines.

Le SEJS réclame une organisation territoriale cohérente pour la mise en œuvre de ces missions, avec des moyens humains adaptés, répartis en conséquence.

5 – Dans l'hypothèse où, au sein d'un grand pôle interministériel éducatif, les structures territoriales chargées de la mise en œuvre des missions de l'Etat dans les domaines J, S, EP et VA seraient rattachées aux rectorats d'académie, le SEJS réclame qu'elles soient spécifiques, non fondues en leur sein, mais en relations avec eux et clairement identifiées, en cohérence avec les missions pédagogiques spécifiques des IJS et des personnels techniques et pédagogiques chargés statutairement de ces missions. Sinon ces secteurs, à défaut d'être éventuellement aussi des « variables d'ajustement » pour les personnels des rectorats, seraient assurément délaissés, ce qui s'est effectivement produit avec la RéATE, notamment dans les DDCS et les DDCSPP.

6 - Par ailleurs, le SEJS est par principe favorable à la reconstitution d'un réseau de CREPS sur la base d'un établissement dans chaque région, fondé sur une analyse territoriale des besoins articulés avec les orientations prises en matière de décentralisation.

Le SEJS souhaite également que l'Etat conserve ses instituts et écoles nationales.

### **De la gestion des ressources humaines (GRH)**

7 - En préliminaire, le SEJS attire l'attention sur la réelle souffrance au travail des personnels à l'issue de deux ans de réforme (RGPP et RéATE) et de pseudo dialogue social, ainsi que sur les sérieux risques psychosociaux induits par cette gestion. Le gouvernement précédent a non seulement dégradé profondément le Service Public et son organisation, mais il a jeté le discrédit sur les agents chargés de sa mise en œuvre. Des mesures énergiques doivent être prises pour remédier à cette situation, donner de nouveau du sens aux missions des agents du Service Public, leur donner confiance et espoir.

8 - Les orientations précédentes retirent par ailleurs toute pertinence au projet de création d'un nouveau corps par fusion de celui des IJS et de celui des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (IASS), fusion préconisée par l'actuelle DRH des ministères sociaux. Le SEJS rappelle qu'il y est opposé en l'absence d'analyse des besoins au regard des missions de l'Etat et compte tenu de la volonté de faire passer en force ce dossier, sans vrai dialogue social.

Le SEJS a toujours été prêt à étudier des évolutions statutaires en lien avec celles des missions et besoins du Service Public dans le domaine éducatif. Il continuera à le faire en fonction de la prochaine organisation de l'Etat et à condition que l'administration parte d'une réelle réflexion sur les métiers exercés par ses agents.

Les revendications du SEJS au plan corporatif sont depuis longtemps et toujours indemnitaires, par comparaison avec les corps encadrés, qui ont bénéficié d'améliorations substantielles dans un passé récent, et également par comparaison avec les corps d'autres ministères qui ont des missions de même type. La RéATE a davantage mis en évidence ces décalages et injustices, les agents travaillant dans les mêmes services mais étant traités différemment, à responsabilités équivalentes. A ce titre l'actuelle prime de fonction et de résultats (PFR) des IJS est inacceptable. Le SEJS demande sa révision, sans délai. Il continuera pour sa part à utiliser toutes les voies de recours possibles.

9 - Syndicat de corps (IJS) et de métiers (cadres d'équipe dirigeante ou responsables sectoriels), le SEJS reste préoccupé par le maintien des débouchés professionnels et du déroulement de carrière de ses membres, largement diminués par la RGPP et la RéATE.

Il sera attentif à ce que les décisions d'organisation du nouveau gouvernement ne les réduisent pas davantage et demande que de nouveaux parcours professionnels attractifs soient proposés.

10 – En matière de gestion ministérielle des ressources humaines, le SEJS refuse une gestion commune avec le ministère chargé de la Santé (les ministères dits sociaux) et revendique une gestion propre dans une direction spécifique pouvant dépendre d'un secrétariat général unique du pôle interministériel éducatif, ou, a

*minima*, dans une sous-direction chargée des personnels ayant des missions dans les domaines J, S, EP et VA, à l'instar de ce qui se passait au début de la direction des ressources humaines (DRH) des ministères sociaux, avant que cette DRH ne la supprime, contre l'avis de toutes les organisations syndicales (OS), à commencer par celles de la fédération UNSA-éducation.

### **Du dialogue social**

11 - Le SEJS, comme les autres syndicats de sa fédération, l'UNSA-éducation, demande une profonde rénovation du dialogue social. Il revendique auprès du Gouvernement le retour de la prééminence du politique sur l'administratif, ce qui ne peut se faire concrètement sans une réforme radicale de l'organisation ministérielle, celle actuellement en place ayant largement renforcé cette orientation antirépublicaine.

12 – Quoi qu'il en soit, le SEJS réclame la suppression du CTM actuel (fusionnant les secteurs Santé, Cohésion Sociale, J, S, EP et VA, notamment) et la création d'un CTM correspondant à un ministère de plein exercice (droit commun) chargés des domaines J, S, EP et VA, voire, s'il y en a plusieurs (deux, sans doute, au maximum) à un CTM commun aux seuls ministères concernés.

\*\*\*\*\*